



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**5 NOVEMBRE
2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 novembre 2018, à 19h30 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Robert Chrétien
Mme Marilou Carrier
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Roland Czech
M. Philippe Daoust

Mme Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-11-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Philippe Daoust
Appuyé par Robert Chrétien
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2018-11-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Marilou Carrier
Appuyé par Louise Boutin
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
Lundi 5 novembre 2018 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H 30**

ORDRE DU JOUR



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 ®
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2018 ®

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2018 ®
- 3.3 Électricité – Rampe de mise à l'eau ®
- 3.4 Système de barrures – Rampe de mise à l'eau ®
- 3.5 Extension PFM / MADA®
- 3.6 Entente Appel d'offres étude Énergère (éclairage public) ®
- 3.7 Demande de paiement #6 Construction Jacques Théorêt ®
- 3.8 Règlement no. 2018-11 taxation cours d'eau Poirier ®
- 3.9 Amendement Formation comité municipal de la sécurité civile®
- ~~3.10 Avis de Motion : règlement no 2018-12 cannabis~~
- ~~3.11 Projet de règlement no 2018-12 cannabis ®~~
- 3.12 Fourniture de services gaz propane ®
- ~~3.13 Programmation TECQ 2014-2018 révisée ®~~
- 3.14 Demande de dérogation mineure 2018-10-0001 ®
- 3.15 Entériner signature de la première convention collective ®
- 3.16 Entériner signature du contrat de la directrice générale ®
- 3.17 Octroi contrat sel chemins d'hiver ®
- 3.18 Utilisation excédent non affecté – rétroactivité ®
- 3.19 Utilisation excédent affecté – voirie ®
- 3.20 Autorisation signature contrat Fabrique ®
- ~~3.21 Demande de paiement #7 Construction Jacques Théorêt®~~
- 3.22 Contrat Eurofins essais environnementaux 2019 ®
- 3.23 Dépôt de la liste des arrérages de taxes ®
- 3.24 Liste des personnes endettées envers la municipalité pour la M.R.C.®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard
Directrice générale

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2018-11-03

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2018**

Proposé par Marilou Carrier
Appuyé par Nicole Poirier
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018
soit accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-04

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2018**

Proposé par Roland Czech
Appuyé par Louise Boutin
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2018
soit accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- Fernand Carrier, 39^e Avenue : convention collective et contrat directrice générale – décisions importantes juste et raisonnable
- Denis Poitras : subvention totale – coûts supplémentaires caserne et retard
- Danielle Glaude : dos d'âne chemin du bord de l'eau – objectif sécurité
- Jean-Louis Trépanier : question à M. Czech – convention collective accord ou pas

ADMINISTRATION

Comptes Desjardins Municipalité de Sainte-Barbe au 31 octobre 2018

[0080967-EOP Épargne avec opérations \(C\)](#)

Du Haut-St-Laurent
Options0080967-EOP Épargne avec opérations (C) Solde 0,01 CAD

[0120064-EOP Épargne avec opérations \(C\)](#)

Du Haut-St-Laurent
Options0120064-EOP Épargne avec opérations (C) Solde 238 534.63 CAD



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Du Haut-St-Laurent
Options0120064-ET1 Compte avantage entreprise Solde 888 506.51 CAD

Total Comptes (CAD) : 1 127 041.14 CAD

2018-11-05

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Robert Chrétien

Appuyé par Marilou Carrier

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 octobre 2018 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tels que les ententes et règlements adoptés soient approuvés et payés :

Liste des factures au 31 octobre 2018	185 729.59 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires d'octobre 2018 (conseil, employés, préposés patinoire et pompiers)	36 557.08 \$
Liste des immobilisations au 31 octobre 2018	325 161.73 \$
TOTAL =	547 448.40 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-06

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Philippe Daoust

Appuyé par Robert Chrétien

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2018. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2018-11-07

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**ÉLECTRICITÉ – RAMPE DE MISE À L'EAU
DÉPENSES 02-701-50-999**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Roland Czech

Que la soumission #19-012 de la firme Technivolt Électrique Inc. acceptée afin de fournir et installer un panneau électrique et poteau avec lumière pour alimenter en électricité les installations pour la rampe de mise à l'eau située sur le Chemin du Bord de l'eau au coût de 4 750\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2018-11-08

**SYSTÈME DE BARRURE – RAMPE DE MISE À L'EAU
DÉPENSES 02-701-50-999**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Robert Chrétien

Que la soumission #STB002 de la firme Pierre Lebel Inc. soit acceptée afin de modifier la clôture en acier avec un système de barrure et roues pour la rampe de mise à l'eau située sur le Chemin du Bord de l'eau au coût de 1 340\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2018-11-09

RENOUVELLEMENT PFM/MADA

Attendu que la subvention pour le renouvellement de PFM de 5250\$ a été reçue seulement le 5 mars 2018;

Attendu que la subvention pour le renouvellement de la MADA de 5250\$ a été reçue le 21 décembre 2016;

Attendu que la municipalité de Sainte-Barbe procède simultanément au renouvellement de ces deux politiques;

Attendu que le procédé du renouvellement de ces deux politiques doit respecter un temps de réalisation de 24 mois;

En conséquence,

Il est proposé Nicole Poirier

Appuyé par Marilou Carrier

Il est résolu :

Que la municipalité de Sainte-Barbe repousse la date d'échéance pour le renouvellement de la PFM/MADA au 21 mars 2019 et informe le ministère du secrétariat des aînés de ce changement.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe

No de résolution
ou annotation
2018-11-10

ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* [ou 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*] prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Sainte-Barbe doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Barbe souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Sainte-Barbe pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

IL EST RESOLU :

Qu'il soit proposé par Philippe Daoust

Et appuyé par Nicole Poirier

QUE la Municipalité de Sainte-Barbe participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE Mme Chantal Girouard, directrice générale, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

QUE Mme Chantal Girouard, directrice générale, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Sainte-Barbe, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-11

**DEMANDE DE PAIEMENT #6 CONSTRUCTION JACQUES
THÉORÊT – CASERNE**

IMMOBILISATION 23-030-00-001

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Louise Boutin

Que la demande de paiement #6 de la firme Construction Jacques Théorêt Inc. soit autorisée pour un montant de 323 347.51\$ incluant les taxes applicables. Cette dépense s'inscrit dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne d'incendie à laquelle une aide financière PIQM-RÉCIM est rattachée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-12

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C HAUT SAINT-LAURENT

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

RÈGLEMENT NUMÉRO: 2018-11

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE
SPÉCIALE IMPOSÉE SUR LES BIENS-FONDS DES
CONTRIBUABLES Y INTÉRESSÉS DU COURS D'EAU POIRIER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté Du Haut Saint-Laurent a procédé, sur demande des intéressés, à des travaux d'amélioration du cours d'eau Poirier ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitant prescrits aux articles 244.3 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitant prescrits aux articles 244.3 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1);

À CES CAUSES,
IL EST PROPOSÉ PAR Roland Czech
Et APPUYÉ PAR Philippe Daoust

**ET IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR RÈGLEMENT DE CE
CONSEIL CE QUI SUIT :**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les comptes de taxes ne totalisant pas 15,00\$ avant crédit du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation seront annulés.

ARTICLE 3

Seront et sont par le présent règlement assujettis au paiement des travaux des terrains énumérés au tableau ci-dessous, avec le nom du contribuable et le numéro officiel de chaque terrain, en raison du pourcentage de la superficie contributive totale attribuée à chacun de ces terrains et considérant le nouveau calcul et la différence à savoir :

Répartition des coûts estimés pour les travaux d'entretien du cours d'eau Poirier et de ses branches 1-2-4 à Sainte-Barbe

Propriétaires	Numéro du lot	Superficie [ha]	Superficie [%]	Éstimé
FERME CLAUDE DEREPENTIGNY INC.	2 843 000	26.420	43.44%	19 772.41 \$
GARY OUMET & LYNN MCNAUGHTON	2 843 001	5.990	9.85%	4 482.65 \$
RICHARD GENDRON	2 843 000	3.795	6.24%	2 840.42 \$
9058-4368 QUEBEC INC.	2 843 004	0.722	1.19%	540.65 \$
GAETAN POIRIER	2 843 019	0.164	0.27%	122.76 \$
		Total	60.99%	27 758.88 \$

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Louise Lebrun
mairesse

Chantal Girouard,
Directrice-générale et secrétaire-
trésorière

Avis de motion : le 1^{er} octobre 2018
Projet Adopté : le 1^{er} octobre 2018
Règlement adopté : le 5 novembre 2018
Affiché : le 6 novembre 2018
Entré en vigueur: le 6 novembre 2018

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

No de résolution
ou annotation
2018-11-13

**AMENDEMENT RÉSOLUTION 2018-10-10 FORMATION COMITÉ
MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que la résolution numéro 2018-10-10 concernant la formation du comité municipal de la sécurité civile soit amendée afin d'ajouter un conseiller municipal sur ce comité. Le comité est maintenant formé des personnes suivantes :

Prénom Nom, coordonnateur municipal de la sécurité civile; Chantal Girouard, directrice générale

Prénom Nom, conseillers municipaux; Marilou Carrier, Philippe Daoust et Robert Chrétien.

Prénom Nom, citoyen; Yves Derepentigny

Prénom Nom, représentant de l'administration; Chantal Girouard, directrice générale

Prénom Nom, représentant du service incendie; Joël Trudeau, directeur service incendie

Prénom Nom, représentant des travaux publics; Jocelyn Dame, inspecteur en urbanisme et environnement

Prénom Nom, représentant du service de police; Sgt Stéphane Lamontagne

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-14

**FOURNITURE DE SERVICES GAZ PROPANE
DÉPENSES 02-220-00-632**

Proposé par Philippe Daoust

Appuyé par Robert Chrétien

Que la soumission #616732 de la firme Suroît Propane (Ste-Martine) soit acceptée pour la livraison d'un réservoir de gaz propane et la fourniture du gaz. Le coût au litre est de 0.55¢/L pour la durée d'une année.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-15

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-10-0001

Demande de dérogation mineure pour le lot # 2 844 707 situé au 565, Route 132 à Sainte-Barbe :

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'un garage isolé existant avec une marge de recul avant minimale à 6,76 mètres, alors que l'article 4.9.2.42 du Règlement 2003-05 concernant le zonage prescrit une marge de recul avant minimale de 8 mètres ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

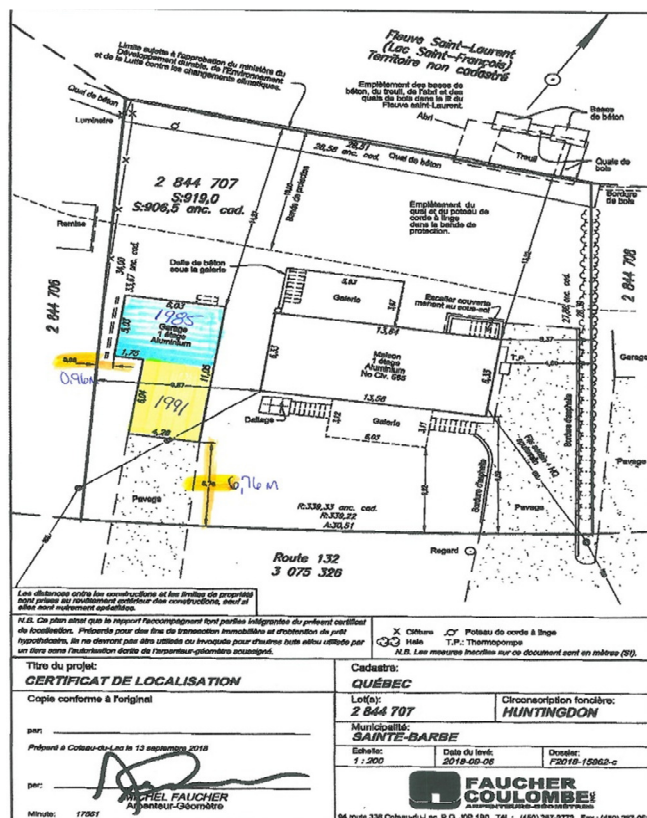
Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'un garage isolé existant avec une marge latérale minimale du côté gauche à 0,96 mètre, alors que l'article 8.2.2.1 au paragraphe F du Règlement 2003-05 concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 1 mètre lorsqu'il n'y a pas de fenêtre ;

Considérant que cette demande a pour but de régulariser l'implantation du garage isolé érigé à cet endroit pour la vente de la propriété ;

Considérant que des permis ont été délivrés pour la construction du garage isolé ;

Considérant que la demande ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

[Voir le plan ci-après] :



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roland Czech

Appuyé par Philippe Daoust

Que le Conseil Municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de dérogation mineure 2018-10-0001, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'autoriser la marge de recul minimale de 6,76 mètres et la marge latérale minimale 0,96 mètre du garage isolé existant, et ce, tel que le plan présenté par l'arpenteur-géomètre Monsieur Michel Faucher daté du 6 septembre 2018 sous les minutes 17561.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2018-11-16

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

ENTÉRINER LA SIGNATURE DE LA PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5305

CONSIDÉRANT QUE la convention collective entre la Municipalité de Sainte-Barbe et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 5305 est une première convention collective;

CONSIDÉRANT QU' une entente de principe est intervenue entre la Municipalité et le Syndicat suite à des négociations;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'entériner la signature de la première convention collective;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par Marilou Carrier
appuyé par Nicole Poirier

Et résolu par les conseillers présents d'autoriser la mairesse, Louise Lebrun et la directrice générale, Chantal Girouard à signer la première convention collective entre la Municipalité de Sainte-Barbe et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 5305, pour la période du 9 novembre 2018 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Le vote est demandé :

Les conseillers Marilou Carrier, Nicole Poirier, Philippe Daoust et Robert Chrétien votent pour.

Les conseillers Louise Boutin et Roland Czech votent contre.

2018-11-17

ENTÉRINER LA SIGNATURE DU CONTRAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'entériner la signature un contrat entre la Municipalité de Sainte-Barbe et la directrice générale ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par Philippe Daoust
appuyé par Nicole Poirier

Et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser la mairesse, Louise Lebrun et la directrice générale, Chantal Girouard à signer le contrat entre la Municipalité de Sainte-Barbe et la directrice générale, pour la période du 9 novembre 2018 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Le vote est demandé :

Les conseillers Marilou Carrier, Nicole Poirier, Philippe Daoust et Robert Chrétien votent pour.

Les conseillers Louise Boutin et Roland Czech votent contre.



No de résolution
ou annotation
2018-11-18

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

OCTROI CONTRAT DE SEL CHEMINS D'HIVER

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Roland Czech

Que la Municipalité de Sainte-Barbe autorise la signature du contrat avec la firme « COMPASS MINERALS CANADA-QUEBEC » en regard à la fourniture du sel à déglacage pour la saison hivernale 2018-2019 au coût de 110,72\$ la tonne métrique plus les taxes applicables, livraison incluse.

Que la directrice générale, Chantal Girouard soit autorisée à signer ledit contrat au nom et pour le compte de la municipalité de Sainte-Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-19

**UTILISATION EXCÉDENT NON AFFECTÉ – RÉTROACTIVITÉ
EXCÉDENT NON AFFECTÉ 59-000-00-000**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Marilou Carrier

Que la rétroactivité des salaires pour 2017 et 2018 soit versée à même l'excédent non affecté accumulé et que l'excédent affecté de 16 500\$ en provision des salaires soit utilisé également suite aux ententes intervenues entre la Municipalité, le syndicat et la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-20

**UTILISATION EXCÉDENT AFFECTÉ VOIRIE – RANG SIX
EXCÉDENT AFFECTÉ 59-131-00-999**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Marilou Carrier

Que soit utilisée l'excédent affecté liée à la voirie au montant de 85 000\$ pour financer une partie des coûts des travaux de pavage réalisés par la firme Ali Excavation Inc.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2018-11-21
No de résolution
ou annotation

**AUTORISATION SIGNATURES CONTRAT FABRIQUE
EXCÉDENT AFFECTÉ 59-131-00-999**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-07-19 relative au mandat attribué au notaire Gougeon pour les lots 6 189 481 et 6 259 611 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que la mairesse, Mme Louise Lebrun et la directrice générale, Mme Chantal Girouard, soient autorisées à signer les documents requis pour l'achat des lots 6 189 481 et 6 259 611 de la Fabrique du St-Laurent en lien avec la future Coop des aînés. De plus, que les frais d'honoraires professionnels au montant de 832.35\$ incluant les taxes de Me Marcel Gougeon, notaire soit défrayés et financés par l'excédent affecté à cet effet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-22

**CONTRAT EUROFINS ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX 2019
DÉPENSE 02-412-00-411**

Proposé par Robert Chrétien

Appuyé par Philippe Daoust

Que l'offre de services analytiques 2019-0012 de la firme Eurofins essais environnementaux soit accepté pour les analyses en laboratoires concernant l'eau potable pour l'année 2019 selon la grille tarifaire proposée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-23

DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Marilou Carrier

Que la liste des arrérages de taxes au 31 octobre 2018 soit déposée selon l'article 1022 du Code Municipal du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-11-24

**LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA
MUNICIPALITÉ POUR LA M.R.C.**

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Louise Boutin



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Que la liste des personnes endettées envers la Municipalité soit transmise à la firme d'avocats responsable des dossiers judiciaires de la municipalité pour réclamation des taxes dues et à la M.R.C. le Haut Saint-Laurent ainsi qu'aux commissions scolaires de la région.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2018-11-25

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois d'octobre 2018, soit déposé tel que présenté.

2018-11-26

DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES EAUX

Que le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour les mois de septembre 2018 soit déposé.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-11-27

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Le rapport du service d'incendie pour le mois d'octobre 2018 n'a pas été déposé.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2018-11-28

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS

Que le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour le mois de septembre 2018 soit déposé tel que présenté.



No de résolution
ou annotation
2018-11-29

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
LUCIE BENOIT**

Le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois d'octobre 2018 n'a pas été déposé.

2018-11-30

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'octobre 2018, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2018-11-31

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance d'octobre 2018 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
(relatives aux points discutés à cette séance)**

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- M. Denis Poitras : coûts des salaires en pourcentage par rapport au budget – éclairage rampe de mise à l'eau minuterie – dos d'âne et déneigement coûts
- M. Denis Binette : remerciements aux élus Coop des aînés
- M. Fernand Carrier : augmentation des revenus en lien avec les salaires – liste des arrérages taxes si augmentation – les raisons pour lesquelles Mme Boutin et M. Czech ont voté contre. Mme Boutin explique qu'ils ont été mandatés pour négocier la convention et mentionne que les augmentations sont de 4% à 11%. M. Daoust explique qu'il y a des frais aux délais de négociations tels que des frais d'avocats. M. Czech explique qu'ils ont travaillé sur le normatif mais le monétaire ils ont senti une vague. Et concernant le contrat de la directrice, le coût était trop élevé et non vérifié par les avocats. M. Chrétien mentionne qu'ils ont eu l'aide d'un avocat pour expliquer toutes les facettes de la convention.
- M. Jean-Louis Trépanier : pourcentage masse salariale par rapport au budget – frais d'avocats et ententes
- M. Denis Binette : information sur la durée des ententes et pourcentage



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-11-32

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Robert Chrétien

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 20h23.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale